

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

UNIVERSITÉ RENÉ DESCARTES - PARIS V

DIPLOME D'UNIVERSITÉ

VU la loi sur l'enseignement supérieur du 26 janvier 1984;

VU l'arrêté du 20 mai 1997

portant création du Diplôme d'Université : METHODOLOGIE EN PSYCHOTHERAPIE ET SOCIOETHERAPIE

VU les titres produits par Monsieur LE DOUARIN Stéphane

né(e) le 26 juillet 1972 à BEAUVVAIS (OISE)

VU le procès-verbal d'examen dressé le 30 septembre 1999 par le jury constatant que l'intéressé(e) a subi avec succès les épreuves requises, conformément aux règlements,

LE DIPLOME D'UNIVERSITE :

METHODOLOGIE EN PSYCHOTHERAPIE ET SOCIOETHERAPIE

est conféré à Monsieur LE DOUARIN Stéphane

Fait à Paris, le 29 novembre 1999



Signature du titulaire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Pierre DAFMARD

N° 75 V 06